

- Le surpoids et l'obésité touchent de trop nombreux enfants et adolescents.
- Le Conseil supérieur de la santé publie un avis pour une réglementation plus stricte sur la promotion des produits alimentaires malsains auprès des jeunes.

Promouvoir la malbouffe est inacceptable



En Belgique, un enfant sur six et un adolescent sur neuf sont en surpoids.

Le constat est là, navrant, d'autant plus qu'il n'est pas nouveau et qu'il s'aggrave: en Belgique, environ un enfant en bas âge sur quatre, un enfant sur six et un adolescent sur neuf sont en surpoids. Faut-il s'en étonner, alors qu'ils sont à longueur de journée bombardés par des messages les incitant ou les invitant plus ou moins insidieusement à consommer des aliments trop souvent malsains? Que ce soit dans les supermarchés, dans la rue, via les plateformes médiatiques en tous genres, télévision, réseaux sociaux, smartphone, mais aussi dans les clubs de sport, les jeunes sont continuellement exposés, et donc tentés par des aliments de mauvaise qualité nutritionnelle. Avec les conséquences que l'on sait et dont le lien avec la santé a été établi dans la littérature scientifique.

Des pratiques "autorégulées" en Belgique

À plusieurs reprises déjà, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a émis des recommandations, proposé des outils et des lignes directrices pour aider les pays à restreindre l'exposition des enfants aux aliments et boissons malsains, et en particulier la publicité ou le marketing de ceux-ci. Pour rappel, en mai 2010, les gouvernements de 192 pays, dont la Belgique, ont approuvé à l'unanimité une résolution visant à restreindre le marketing des aliments et des boissons non alcoolisées à forte teneur en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres libres et/ou en sel auprès des enfants et des adolescents.

Qu'en est-il aujourd'hui? "Actuellement, en Belgique et dans ses régions, les restrictions visant à protéger les enfants contre le marketing de produits alimen-

taires et de boissons non alcoolisées malsains sont pour la plupart autorégulées, c'est-à-dire qu'elles sont définies et mises en œuvre par les industries de l'alimentation et de la publicité. Qui plus est, ces promesses et engagements ne font pas l'objet d'un contrôle et d'une évaluation indépendants et réguliers", répond le Conseil supérieur de la santé qui publie, ce mercredi, un rapport détaillé sur ce sujet.

Recommandations à l'attention des parties prenantes

Se basant sur une revue de la littérature scientifique et sur l'opinion d'experts – guidés par l'idée que "les intérêts de la santé, et en particulier de la protection de la santé des enfants, doivent primer sur les intérêts économiques" –, les auteurs de cet avis ont émis des recommandations concrètes, fondées sur des données probantes, à l'attention du gouvernement, mais aussi des autres groupes de parties prenantes (entreprises, écoles, éducateurs, parents, grands-parents, régulateurs de médias, radiodiffuseurs publics, professionnels de la santé, associations, associations pour la promotion de la santé et du bien-être...).

Ainsi, pour réduire, dans la mesure du possible, en termes absolus et par rapport aux aliments sains, l'exposition des enfants, y compris des adolescents, au marketing des aliments malsains, le CSS invite les gouvernements concernés à veiller à ce que les lieux où les enfants se rassemblent (crèches, écoles, centres préscolaires, terrains de jeux, cliniques familiales et infantiles, services pédiatriques, clubs sportifs, mouvements de jeunesse, lieux culturels...) soient exempts de toute forme de marketing des aliments dont la vente aux enfants n'est pas autorisée.

Des recommandations à destination de nombreux acteurs: gouvernements, entreprises, écoles, éducateurs, parents, grands-parents, régulateurs de médias, radiodiffuseurs publics, professionnels de la santé, associations pour la promotion de la santé et du bien-être...



SHUTTERSTOCK

3 QUESTIONS À

Hélène Alexiou

Diététicienne, professeure de nutrition à la Haute École Léonard de Vinci, experte scientifique ayant participé à l'avis du Conseil supérieur de la santé.

1 Quels sont les principaux éléments à retenir de ce volumineux rapport du CSS ?

En Belgique, la législation est incomplète en ce qui concerne les restrictions relatives à l'exposition des enfants et des jeunes à la publicité des aliments malsains. De plus, elle est principalement autorégulée par l'industrie alimentaire et il n'y a pas de contrôle d'évaluation régulière indépendante de cet aspect du marketing alimentaire. Dans le monde, il existe pourtant bien des restrictions à ce niveau, émanant d'organismes internationaux dont l'OMS, qui énonce des recommandations depuis plusieurs années sur la nécessité de limiter la publicité de tels aliments et boissons à l'égard des enfants. L'objectif principal de l'avis publié aujourd'hui par le Conseil supérieur de la santé est donc d'inciter les gouvernements et les divers niveaux de juridiction du pays à mettre en place un cadre réglementaire pour cette problématique précise. Et notamment, plus concrètement, par exemple, l'interdiction de telles publicités dans tous les lieux où les enfants se rassemblent ou encore à la télévision entre 6 h et 23 h, heures d'écoute pour les plus jeunes. On demande aussi des restrictions plus strictes quant à la limitation de ces publicités sur les médias digitaux de manière générale.

2 Certaines catégories d'aliments sont-elles plus concernées par ce marketing alimentaire à destination des enfants ?

Pas vraiment, mais nous constatons que la publicité envers les enfants cible majoritairement les aliments malsains, tous confondus, qu'il s'agisse de biscuits, sodas, chocolats, petits-déjeuners... À savoir ce qu'est un aliment malsain, le CSS recommande de se baser sur les définitions de systèmes indépendants, que ce soit le profil nutritionnel défini par l'Organisation mondiale de la santé ou par exemple le Nutri-score qui existe en Belgique.

3 Parmi les différents acteurs invités à intervenir pour tenter de mettre de l'ordre dans ce domaine, certains sont-ils plus visés ?

Nous pensons que c'est surtout et avant tout au niveau du gouvernement, en tant que principal défenseur du droit à l'enfant et du droit à la santé, que les mesures doivent être prises. Car il n'est pas sûr que des mesures prises de manière ponctuelle ou au niveau privé aient un impact suffisant.

Laurence Dardenne

L. D.

EN BREF

Environnement

L'initiative citoyenne contre les pesticides de synthèse validée

L'initiative citoyenne européenne "Save Bees and Farmers!" (Sauvez les abeilles et les fermiers) a récolté le million de signatures nécessaire pour être prise en compte par la Commission européenne. "Ce succès marque le souhait très clair des citoyens de l'UE de réduire fortement l'usage de pesticides", a commenté l'ONG Pesticide Action Network Europe, qui fait partie des organisations ayant soutenu la mise sur pied de cette initiative. Celle-ci demande à la Commission de travailler pour faire baisser de 80% l'utilisation des pesticides de synthèse dans l'agriculture européenne d'ici à 2030, avant une suppression complète pour 2035, tout en soutenant financièrement les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques plus durables. En tout, le nombre de signataires atteint 1,05 million, et 81203 déclarations de soutien valides ont été récoltées en Belgique. La Commission devrait, dans les 6 mois, présenter l'action qu'elle compte entreprendre en réponse à l'initiative, si elle l'estime nécessaire. (Belga)

RD Congo

Nouveau risque d'éruption volcanique à Goma

L'Observatoire volcanologique de Goma (OVG) a annoncé mercredi avoir enregistré "une activité inhabituelle" du volcan Nyiragongo dans l'est de la République démocratique du Congo, et a appelé la population à la vigilance. Selon l'OVG, il s'agit de vibrations continues (des "trémors volcaniques") relatives au mouvement de magma. L'OVG relève un "apport magmatique très rapide dans le cratère", dont témoignent les grondements ressentis par la population proche, suivis de l'apparition d'une lueur au sommet du volcan qui surplombe la ville de Goma, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, et la frontière avec le Rwanda. En mai 2021, la dernière éruption avait causé la mort de 32 personnes et détruit plusieurs centaines de maisons dans la ville. Une partie des habitants avaient été surpris par l'arrivée des coulées de lave et avaient fui par crainte d'une éruption limnique du lac Kivu, susceptible de libérer d'énormes quantités de gaz mortels. (Belga)

Environnement

L'audience sur les projets pétroliers de Total en Afrique de l'Est est reportée

L'audience sur les projets pétroliers de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie, attaqués en justice par des ONG pour leurs impacts humains et environnementaux, a été renvoyée au 7 décembre par le tribunal de Paris. Le tribunal a accepté mercredi la demande de renvoi formulée par Les Amis de la Terre et Survie, qui demandent du temps pour répliquer aux conclusions écrites de Total, déposées lundi soir. Les deux ONG, soutenues par quatre associations ougandaïses, ont assigné en justice Total en 2019, l'accusant de mener ses projets d'extraction Tilenga et de construction de l'oléoduc Eacop sans remplir son "devoir de vigilance" sur le respect des droits humains et de l'environnement, imposé par une loi de 2017. Dans l'article que *La Libre* a publié à ce sujet ce 12/10, une faute d'inattention nous a fait écrire que Total a investi 100 milliards de dollars dans ces deux projets. Le montant exact est de 10 milliards de dollars. Nos excuses pour cette erreur. **OleB**